

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf résiliation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 16 OCTOBRE

La dictature de l'incapacité

Au moment où M. Spuller a l'audace d'aller célébrer son voyage en ballon avec Léon Gambetta, il est peut-être opportun de rappeler à cet opportuniste le rôle néfaste de la dictature de l'incapacité, qui a commencé à Epineuse et s'est terminée à l'entrée des Prussiens dans Paris.

N'oublions jamais, puisqu'on écrit l'histoire, que l'aventure du ballon avait pour but de signifier à la province que le gouvernement républicain supprimait à tous les Français le droit de participer aux affaires du pays.

C'est en ces termes que le décret des farceurs de la DÉFENSE signifiait la déchéance de tous les électeurs, obligés, *jusqu'à la paix*, « d'accepter paternellement le commandement du pouvoir républicain, sorti de la nécessité et du droit » :

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Vu la dépêche de la délégation de Tours en date du 29 septembre, parvenue le 1^{er} octobre au gouvernement, portant fixation au 16 octobre des élections pour la Constituante ;

Vu le décret du gouvernement en date du 23 septembre et le décret conforme de la délégation de Tours ajournant lesdites élections ;

Attendu que cette résolution nouvelle est en opposition avec le décret du gouvernement de la défense nationale, et que d'ailleurs elle est d'une exécution matériellement impossible dans vingt-trois départements et nécessairement incomplète dans les autres,

Décrète :

Article premier. — L'ajournement des élections générales est maintenu jusqu'au moment où elles pourront se faire sur toute la surface de la République.

Art. 2. — Toute opération en violation du présent décret sera nulle et de nul effet.

Fait à l'Hôtel de Ville de Paris, le 1^{er} octobre 1870.
Général TROCHU, — JULES FAYRE, — GAMBETTA, — ERNEST PICARD, — EMMANUEL ARAGO, — JULES FERRY, — GARNIER-PAGÈS, — JULES SIMON, — PELLETAN, — ROCHEFORT.

C'est dans le fameux manifeste du 9 octobre 1870, qu'on peut appeler le manifeste du ballon, que se trouve cette phrase :

« Levons-nous donc en masse et MOURONS plutôt que de subir la honte du démembrement. »

N'est-ce pas le comble du puffisme que d'entendre M. Spuller rappeler l'héroïsme, le courage, l'énergie de ces fameux défenseurs de 1870, alors qu'après avoir juré de mourir plutôt que de subir la honte du démembrement, on les retrouve, comme notre Badois, gros, gras, frais, l'œil vif, la main leste à la rasade, et assurant à tous que la République est pleine de gloire puisqu'ils sont pleins de santé.

Un Badois pouvait-il sérieusement marcher contre les Prussiens ? Le Génois ne lui a pas demandé ce sacrifice.

M. Spuller a de la chance que M. Glais-Bizoin n'ait pas été là. Il eût rappelé ce que la dictature de Gambetta et de Spuller a coûté à la France.

LE DISCOURS DE M. CRISPI

Le télégraphe nous a transmis une analyse assez étendue d'un discours que M. Crispi vient de prononcer à Palerme et qu'on avait longtemps annoncé à l'avance.

Il s'agit, comme il fallait s'y attendre, d'un panégyrique de la politique suivie par le président du conseil.

En tout ce qui touche les affaires intérieures de l'Italie, les Italiens sont évidemment les plus compétents pour apprécier la véritable valeur des éloges que M. Crispi s'adresse à lui-même. Les habitants de Rome, notamment, savent mieux que qui que ce soit, s'il est vrai que la Papauté soit libre de son action sous le gouvernement du roi Humbert.

Ce qui concerne la politique étrangère du cabinet italien est pour nous d'un intérêt plus immédiat. M. Crispi ne pouvait se dispenser de faire allusion à la situation économique créée par la rupture du traité de commerce avec la France. Le ministre italien s'est efforcé plus sans doute qu'il n'a réussi d'établir que la rupture était préméditée et désirée par la France, dépitée de constater que l'Italie s'affranchissait peu à peu de la tutelle qu'on prétendait, suivant lui, exercer sur elle. M. Crispi s'est défendu également du reproche de servilité à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche. Il prétend que l'Italie est traitée sur un pied d'égalité, et il a terminé en protestant que les dépenses militaires, dont on aurait exagéré l'importance, n'avaient aucun but agressif.

En somme, défense assez banale d'une politique qui aurait besoin d'être justifiée par de plus sérieux arguments. JACQUES D'AULNE.

INFORMATIONS

LA NOUVELLE CHAMBRE

C'est lundi 14 octobre, à minuit, qu'ont expiré les pouvoirs de l'ancienne Chambre. Hier 15 octobre a commencé le mandat de la nouvelle Chambre élue les 22 septembre et 6 octobre dernier.

La coexistence de deux assemblées n'a duré que quelques jours. A partir d'hier, la nouvelle seule est en fonctions, et, à moins de dissolution, elle restera en exercice jusqu'au 14 octobre 1893.

On persiste à considérer comme très précaire la situation du cabinet.

M. Tirard est en plein désaccord avec M. Constans.

D'après les renseignements reçus par divers journaux, le général Boulanger songerait à revenir à Bruxelles et aurait fait sonder les dispositions du gouvernement belge à cet effet. On ne dit pas quelle réponse lui aurait été faite.

LES INVALIDATIONS

La campagne d'invalidation est ouverte dans les départements.

Les candidats qui ont échoué forment des dossiers avec l'appui officiel.

Inutile d'ajouter que les sévices et manœuvres opportunistes sont passés sous silence.

Il est vraiment scandaleux de voir les bénéficiaires de la pression la plus éhontée qui fut jamais, se poser en défenseurs de la sincérité électorale.

Nous croyons savoir, du reste, que la majorité républicaine comprend le danger qu'il y aurait pour elle à soulever des débats qui, assurément, ne tourneraient pas à son honneur.

LE DROIT DES MINORITÉS

« Partout où les voix des minorités sont étouffées, partout où elles n'ont pas leur influence proportionnelle sur la direction des affaires publiques, le gouvernement n'est qu'un gouvernement de privilège au profit du plus grand nombre, et n'oublions pas que la tyrannie germe dans tout privilège. »

C'est Louis Blanc qui disait cela.

LE RAVITAILLEMENT DE PARIS

La commission du Conseil municipal de Paris, chargée d'étudier les meilleurs systèmes de ravitailler la capitale de la France, en cas de guerre, est partie lundi matin par le rapide de dix heures pour Bruxelles.

Cette délégation se compose de MM. Deligny, président ; Paulard, Maury, Despatys, Bailly, de Bouteiller, Darlot, Jacques, Alexandre Lefèvre, Lévêque, Mayer, et Saint-Martin, secrétaire de la commission.

Cette délégation quittera Bruxelles aujourd'hui mercredi et visitera successivement Anvers et Amsterdam afin d'y faire les mêmes études.

Ne vous semble-t-il pas que nos édiles ont cherché et trouvé un joli prétexte pour faire un voyage d'agrément !

A JERSEY

On lit dans la *Chronique de Jersey* : « Parmi les passagers du vapeur *Antelope*, de la Compagnie Great-Western, arrivé dans notre port hier matin, se trouvaient le général Boulanger, sa fille et sa suite. »

« Ces hôtes distingués sont descendus provisoirement à l'hôtel de la Pomme-d'Or. »

« Sur la chaussée Albert se trouvaient quelques centaines de curieux, et parmi eux beaucoup de Français. Quelques cris de « Vive Boulanger ! » ont été poussés par les partisans du général, puis d'autres cris de « Vive le Roi ! » se sont fait entendre. »

« Quelques personnes ont fait usage à l'adresse du général de l'expression dont se servit Cambronne à Waterloo, ce qui est peu parlementaire, et nous osons espérer que pareille débauche de langage ne se renouvellera pas pendant le séjour du général au milieu de nous. Quelles que soient nos opinions, n'oublions pas qu'il est réfugié politique ; qu'il est vaincu et qu'il a droit à l'hospitalité que notre île a toujours offert aux proscrits de tous les régimes et de toutes les nations. »

GRÈVES DE LENS

Une grève vient d'éclater dans le bassin houillier de Lens. Au début, elle paraissait ne pas devoir présenter de difficultés.

Mais, d'après les dernières dépêches, la situation s'est considérablement aggravée.

On compte 6,000 grévistes. Bien que les grévistes soient calmes, la population paraît surexcitée.

Le maire prend partie pour les grévistes. Des renforts ont été demandés.

Autre symptôme alarmant : la grève commence à gagner un charbonnage voisin, l'importante concession de Courrière.

Hier matin, la Compagnie a fait proposer aux délégués une augmentation de salaire de 25 centimes par jour et par homme.

Une importante réunion des grévistes a été tenue immédiatement, et là il a été décidé, à l'unanimité, que le travail ne reprendrait qu'à la condition que l'augmentation des salaires fût portée à 50 centimes. L'agent général a promis de soumettre cette nouvelle demande au conseil d'administration de la Compagnie.

Lens, 15 octobre.

La nuit a été calme ; des bandes de grévistes parcourent les diverses concessions.

Les relations sont rompues entre les Compagnies et les ouvriers.

L'état des esprits est mauvais.

Arras, 15 octobre.

Des tentatives sont faites par les grévistes afin d'empêcher les ouvriers de se rendre au travail ; un ouvrier des mines de Bully-Grelay a eu ses habits déchirés par un gréviste qui a été arrêté.

Ces tentatives vont se renouveler demain matin et on annonce que les grévistes voudraient s'opposer au départ des trains d'ouvriers venant d'Aisnes le Basset aux fossés de Vennels.

NOUVELLES MILITAIRES

Les journaux militaires publient une longue liste des nominations que S. A. le Bey de Tunisie vient de signer dans l'ordre du Nicham-Iftikar.

Le Grand Cordon, grade le plus élevé dans cet ordre, a été décerné à M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Le contre-amiral O'Neill, commandant en sous-ordre dans la même escadre, a été nommé grand-officier.

LES CADRES SUBALTERNES ET LE RECRUTEMENT RÉGIONAL

A ceux qui préconisent le recrutement régional, nous recommandons la lecture de l'extrait suivant d'un journal qui s'occupe spécialement, et en dehors de toutes considérations politiques, des questions intéressantes des sous-officiers. Ils y verront les graves inconvénients que présente, au point de vue du rengagement dans les cadres subalternes, un système que, par faiblesse pour le radicalisme, nos derniers ministres de la guerre ont cru devoir appliquer par anticipation et contrairement, sinon au texte, tout au moins à l'esprit des lois existantes.

Voici cet extrait du *Serre-File* :

« En dehors des considérations que nous venons de développer, concernant le recrutement des gradés, il est un cas fréquent dont on ne tient pas assez compte dans l'armée et qui se rattache aux rengagements. Beaucoup de sous-officiers, excellents serviteurs, ne restent pas au service parce que, se trouvant dans leur régiment au milieu de camarades d'enfance qui attendent avec impatience l'heure de la libération, ils se croient obligés de leur « emboîter le pas » pour ne pas être « blagués » par eux.

» Plus tard, il y en a qui demandent à serengager, soit dans leur ancien corps, soit dans un autre. Il en résulte pour eux une interruption de service qui leur est toujours préjudiciable pour leur avancement futur. Et, qui sait le nombre de gradés qui ont quitté l'armée à regret et n'osent les imiter ! Nous en rencontrons tous les jours de bons soldats qui nous disent : « Ah ! si j'avais su ! je me serais pas mal moqué des qu'en dira-t-on et je serais resté militaire. J'aurais une position que je n'ai pas. »

Morale : On obtiendra un plus grand nombre de rengagements en dépaysant les jeunes gradés.

MORT D'UN GÉNÉRAL

Le général Méliodon, commandant l'artillerie du 4^e corps, au Mans, est mort avant-hier soir, à 6 heures, après deux jours de maladie.

Le général Méliodon avait été nommé général le 14 juillet dernier.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École de cavalerie de Saumur

Par décision ministérielle du 12 octobre 1889, les lieutenants en 2^e dont les noms suivent ont été nommés à la 1^{re} classe de leur grade :

M. Nudant, du 6^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie ; continue à suivre les cours de la même École.

M. Ulrich, du 16^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie ; continue à suivre les cours.

M. Daydrein, du 34^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie ; continue à suivre les cours.

M. Diez, du 35^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie ; continue à suivre les cours.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret du 12 octobre 1889, les onze sous-officiers élèves de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent, et qui ont

terminé leurs cours le 31 août dernier, ont été promus au grade de sous lieutenant :

M. Parisot, du 18^e dragons, affecté au 4^e dragons.

M. Vionjard, du 3^e spahis, au 8^e cuirassiers.

M. Matrod, du 18^e dragons, au 4^e chasseurs d'Afrique.

M. Durand, du 3^e dragons, au 45^e dragons.

M. Grangier de la Marinière, du 6^e chasseurs d'Afrique, au 2^e chasseurs d'Afrique.

M. Guise, du 1^{er} cuirassiers, au 1^{er} dragons.

M. Reynaud de Lajourdonnie, du 21^e dragons, au 10^e dragons.

M. de Girval, du 13^e dragons, au 3^e dragons.

M. de Costard de Saint-Léger, du 9^e husards, au 14^e chasseurs.

M. Desgranges, du 45^e chasseurs, au 6^e dragons.

M. de Foras, du 13^e dragons, au 8^e cuirassiers.

LA CROIX ROUGE DE FRANCE

VI

La Croix Rouge a donc son corps de brancardiers-infirmiers, dans lequel chaque jour quelque recrue dévouée vient ajouter son nom ; à l'heure décisive il sera plus que complet. Il n'y aura plus d'abus comme en 1870 ; l'article 4 du décret de juillet 1884 édicte que : « Nul ne peut être employé par la Société de secours, s'il n'est Français ou naturalisé, s'il n'a épuisé les différents modes du service militaire que tout Français doit actuellement à son pays. » Ses brancardiers, elle les instruit non seulement par les leçons données dans chaque comité : elle leur distribue un excellent manuel du docteur Gross, de Nancy, qui est sa propriété.

Les infirmières non plus ne manqueront pas. Derrière les sœurs de Saint-Vincent de Paul qui accoureront les premières, si on ne les a pas encore chassées de France, comme on les a expulsées des écoles et des hôpitaux, les femmes du monde s'empresseront. Elles sont indéfiniment nombreuses celles qui s'étant données à la Croix Rouge sont prêtes à la suivre. Elles y viennent poussées par le plus profond de leurs sentiments, la maternité. « Quelle triste layette ! » disait l'une d'elles, les yeux pleins de larmes, en trouant des compresses pour des pansements. — Les Anglais disent : « Une infirmière vaut plus que vingt infirmiers, » et les Anglais ont raison ; les blessés le savent bien. Dans les hôpitaux, sur la couchette provisoire des ambulances, c'est vers la sœur, vers la dame de charité, que le blessé tourne ses regards, c'est à elle qu'il demande assistance, c'est par elle qu'il espère être pansé ; il subit l'infirmier, il invoque l'infirmière ; l'un est secourable par métier, l'autre est charitable par instinct ; le pauvre homme, encore ému de

la bataille, sanglant et fracassé, ne s'y trompe pas, et s'adresse naturellement à celle dont la main est légère, le cœur compatissant et la parole attendrie. Il ne suffit pas de rouler une bande autour d'un bras brisé, d'enlever une esquille apparue aux bords de la plaie, de donner l'injection sous-cutanée de morphine qui calme la douleur exaspérée ; il faut parler au patient, relever son âme défaillante, l'endormir dans ses illusions, comme l'on fait pour un enfant malade, rappeler l'espérance qui s'envole, affirmer la guérison, laisser entrevoir les récompenses dues à l'héroïsme ; en un mot, il faut remonter le moral. A cela les femmes excellent ; elles y mettent leur grâce, leur finesse ; elles n'ignorent pas que le mensonge, ou du moins l'interprétation complaisante de la vérité est souvent la meilleure auxiliaire de la thérapeutique. Lorsque l'infirmier dit : « Qu'est-ce que tu veux, mon garçon, c'est la chance ; tu auras beau te désoler, cela ne te raccommo-dera pas ; » la femme se penche vers le malheureux, elle essuie son front trempé des sueurs de l'angoisse, elle lui parle si doucement, si harmonieusement, que l'on dirait qu'elle le berce ; elle promet d'écrire à la mère qui est au village ; elle le plaint, elle suscite l'effort de vivre même chez le plus découragé. Le pauvre homme ne la quitte pas des yeux, et en la voyant sourire il se ressaisit, se calme, et ne retient plus le flot de larmes qui gonfle son cœur. Celui qui s'irrite contre l'infirmier, se révolte et l'injurie, obéit avec soumission au plus léger bruissement des lèvres de l'infirmière. Chrysi écrivait à son mari, Marco-Bozaris, cette phrase emphatique, mais vraie : « Les femmes sont des génies mystérieux qui versent un baume salutaire sur le cœur ulcéré des guerriers. » (Max. du Camp.)

La Croix-Rouge s'occupe de ses futures infirmières comme de ses futurs infirmiers. Presque tous les comités ont ouvert des conférences où elles peuvent venir recueillir d'indispensables notions. Ici, encore, nous ne saurions mieux faire que de transcrire une charmante page de l'auteur que nous venons de citer : « Au local même de la Société, rue Matignon, on peut écouter la parole de quelques médecins sérieux dont la technologie n'a rien d'excessif, et qui réussissent à se mettre à portée d'un auditoire chez lequel la bonne volonté est presque toujours supérieure à la science. Ce n'est pas un mince mérite, car le métier de vulgarisateur est loin d'être facile. Ces cours sont divisés en deux parties, celle qui s'adresse aux infirmiers brancardiers, celle qui est réservée aux dames infirmières. Deux fois par semaine, de février à juillet, les uns et les autres peuvent recevoir l'enseignement théorique qui leur permettra d'acquiescer promptement l'habileté que seul peut donner le séjour dans les ambulances. Le choix de ces cours est judicieux : anatomie, physiologie,

fractures, hygiène hospitalière, appareils improvisés, éléments de pharmacie usuelle, fonctionnement du service de santé en campagne, lingerie, c'est-à-dire confection des pièces à pansements.

» J'ai assisté à ces cours que préside toujours un membre du conseil. La leçon dure une heure environ et ne s'égare pas dans des considérations étrangères au sujet. Point de discussion de doctrine, de dissertation savantasse, le fait, comme il se produit, quelle conséquence il entraîne, comment on peut en neutraliser ou en atténuer les effets. C'est très simple et très clair ; du moins j'ai compris tout ce que j'ai entendu, et j'en ai conclu que nulle explication n'avait échappé à l'intelligence de l'auditoire. Lorsque la leçon est mixte, c'est-à-dire, s'adresse aux infirmières aussi bien qu'aux infirmiers, le public est très nombreux, les dames toujours en majorité. Après le premier frofrou des robes et quelques saluts échangés, elles restent silencieuses, attentives, ne quittent point le professeur des yeux et, comme l'on dit, sont bien à leur affaire. Beaucoup d'entre elles prennent des notes, elles se dépêchent, elles se dépêchent, elles voudraient ne pas perdre un mot, et l'orateur parle vite, car il a bien des choses à dire et le temps lui est mesuré. Lorsqu'elles entendent une parole dont la signification ne leur est pas absolument précise, elles prennent un air effaré et ont des petits mouvements d'oiseau inquiet qui sont charmants ; je les ai vues toutes dresser la tête en même temps et agrandir les yeux au mot « épistaxis » et pousser un soupir de soulagement lorsque le professeur, remarquant ce geste de surprise qui ressemblait à une interrogation, se hâta d'ajouter : « c'est-à-dire, le saignement de nez. » (La fin à demain.)

L'UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

MM. les Sociétaires sont informés que le concours de tir à la carabine, au fusil Gras et au pistolet, pour le 4^e trimestre 1889, commencera dimanche prochain 20 octobre, au siège de la Société, et qu'il aura lieu le matin de 9 heures à 11 heures, et le soir de 2 heures à 4 heures.

Le Vice-Président chargé du tir,
BONNEAU.

L'enquête ouverte à la suite de la mort de M. Menestreau a conclu à l'absence de la plénitude des facultés mentales du suicidé. Aussi ce vieillard a-t-il pu être enterré avec les honneurs religieux.

LES COURSES DES TROIS-MOUTIERS

Les courses organisées dimanche dernier aux Trois-Moutiers à l'occasion du concours

AVEU SUPRÊME

Une certaine animation commençait alors à se manifester aux alentours de la plage. Des Anglais, installés sur un rocher pour mieux jouir du spectacle de la tempête, — les hommes enfouis dans d'épais pardessus à carreaux, les femmes vêtues de waterproofs, un foulard écossais noué autour de leur béret rouge, — ayant aperçu les baigneurs en perdition, avaient grimpé sur la falaise pour ne pas perdre un seul détail du drame. Aux Anglais se joignirent bientôt des douaniers et quelques personnes qui sortaient de l'établissement d'hydrothérapie. Des groupes se formèrent, où s'engagèrent des conversations, les hommes parlant fort, avec animation, donnant leur avis, les femmes poussant des exclamations de terreur, mettant leur mouchoir sur leurs yeux, mais les retirant aussitôt, pour ne rien perdre du spectacle.

Les deux intrépides nageurs n'apparaissaient maintenant que par intervalles. Ils avançaient très lentement, à peine avaient-ils dépassé la bouée. Un moment, ils disparurent tout à fait, on les crut perdus. Un frisson courut parmi les spectateurs. Les Souriceau étaient arrivés alors à un endroit très dangereux, où des courants sous-marins s'entrecroisaient formaient une sorte de tourbillon dont la présence n'était manifestée que par une teinte plus blanchâtre de l'eau fouettée en écume. Ils savaient que lutter contre ces courants était impossible : aussi se laissèrent-ils couler jusqu'à une certaine profondeur, et, là, les bras serrés au corps, les jambes raides, ils se livrèrent au tourbillon. Plusieurs fois, en se jouant, ils avaient accompli déjà ce tour de force, mais jamais par une mer aussi mauvaise. Puis, ce n'était pas le tout que d'arriver jusqu'aux baigneurs en détresse. Il faudrait ensuite les ramener à terre, et leur resterait-il alors assez de force pour accomplir jusqu'au bout ce périlleux sauvetage ? Ce qu'ils redoutaient principalement, c'était qu'afolés, perdant la tête, les malheureux pour lesquels ils risquaient si crânement leur vie ne cédassent à la fatale inspiration, commune aux gens qui se

noient, de se cramponner à eux, paralysant leurs mouvements, rendant inutile leur héroïsme, les entraînant dans le gouffre auquel ils voulaient les arracher...

De grandes rafales de vent soufflaient toujours, qui creusaient la mer, tordaient les vagues comme des crinières, les éparpillaient en miettes d'écume, en poussière d'étincelles, et toujours, de moment en moment, éclatait là-bas, à droite, sous la voûte sombre de la Roche-Percée, la détonation formidable des grosses lames, assourdie par la distance et qui semblait l'aboiement énorme d'une de ces pièces d'artillerie dont la voix, même au plus fort d'une bataille, couvre soudain tous les autres bruits...

Après s'être laissé emporter comme un fétu dans la vertigineuse spirale du tourbillon sous-marin, les Souriceau venaient de remonter sans effort à la surface. Ils avaient franchi la zone la plus dangereuse. A quelques brasses, maintenant, ils apercevaient les baigneurs en détresse dont la figure blême, disparaissant parfois sous une vague, décelait l'épouvante et l'extrême lassitude.

« Attention ! vous autres ! » cria le bonhomme, qui précédait son fils de quelques

brasses.

Sa voix se perdit dans le vent. La tempête redoublait de fureur. Le ciel et la mer se confondaient, et l'on n'aurait su dire, de la plage, si les rafales de pluie qui zébraient l'horizon en écharpe montaient de l'Océan ou tombaient des nuées grises, opaques.

« Ohé ! ohé ! » cria à son tour Souriceau fils.

Au même instant, il se sentit empoigné à l'épaule droite par une main qui se crispait. Puis une autre main s'accrochait à son bras gauche et paralysait ses mouvements.

Il était perdu. Heureusement, son père venait à son secours. D'un double coup de poing vigoureusement appliqué, il fit lâcher prise aux baigneurs. Puis, au moment où ceux-ci s'enfonçaient, il en saisit un sous l'aisselle, poussa l'autre devant lui, et, nageant de la main droite, se dirigea vers la plage.

Presque aussitôt, son fils, revenu de l'étourdissement passager causé par l'étreinte nerveuse et inconsciente des baigneurs à demi évanouis, se rapprocha du bonhomme et lui prêtait secours. C'est qu'il n'y avait que la moitié de la besogne de faite ! Et comment

du comice agricole, ont été des mieux réussies et font le plus grand honneur à MM. le comte d'Oyron, comte de Rochequairie, G. Lachambre, comte de Ternay, d'Espinay, Rambourg et Raphaël Roy, qui n'avaient rien négligé pour en assurer le succès.

Piste très bien délimitée et pouvant être vue de partout, tribune, pesage et vestiaire confortables, rien ne manquait.

Assistance nombreuse et brillante : de jolies toilettes ; équipages corrects.

En voici les résultats :

1^o Course au trot pour chevaux de travail. — 6 partants : 1^{er}, M. Vincent ; 2^e, M. Albert Moreau ; 3^e, M. Michel Charpentier.

2^o Course au galop pour chevaux de travail. — 7 partants : 1^{er}, M. Vincent ; 2^e, M. Constantin ; 3^e, M. Albert Moreau.

3^o Prix des Veneurs (course de haies). — 1^{er}, M. le baron Lejeune ; 2^e, M. Grangez du Rouet.

4^o Prix du Moulin (cross-country). — 1^{er}, M. le baron Lejeune ; 2^e, M. de la Hamelinaye.

M. Noblemaire est tombé au mur, mais il ne s'est fait aucun mal.

5^o Prix de Consolation (course plate). — 1^{er}, M. Noblemaire ; 2^e, M. Grangez du Rouet.

6^o Course à pied. — 1^{er}, M. Messier ; 2^e, M. Pouvreau ; 3^e, M. Louis Gaudier.

RÉVOLTE A LA MAISON CENTRALE DE THOUARS

Avant-hier matin, les détenus de la maison centrale de Thouars se sont révoltés.

La troupe a dû se servir de ses armes pour rétablir l'ordre.

Un des prisonniers a été grièvement blessé.

Le motif de l'émeute vient, paraît-il, de la sévérité de certains gardiens.

Une enquête est ouverte.

LES VINS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Nous sommes en pleines vendanges.

Au moment où Jean Raisin, comme disent les chaussonniers, pleure, sous le pressoir, les dernières larmes de son pauvre corps, il n'est pas sans intérêt de rappeler quels sont les droits de douane exorbitants qui frappent les vins français à leur entrée à l'étranger.

Les voici :

Allemagne, 30 fr. les 100 kil. ; Angleterre, 27 fr. 50 l'hectolitre ; Autriche, 50 fr. les 100 kil. ; Belgique, 25 fr. l'hectolitre (droits d'acise) ; Grèce, 70 fr. les 100 kil. ; Norvège, 16 fr. l'hectolitre ; Pays-Bas, 42 fr. 50 l'hectolitre ; Russie, 85 fr. 47 les 100 kil. ; Italie, 20 fr. les 100 kil. ; États-Unis, 68 fr. 43 l'hectolitre ; Brésil, 48 0/0 de la valeur ; Mexique, 409 fr. les 100 kil. ; Pérou, 70 0/0 de la valeur ; Uruguay, 37 0/0 de la valeur, plus un droit additionnel de 4 0/0.

Sait-on maintenant quels tarifs nous opposons par hectolitre à ces droits prohibitifs ?

traverser de nouveau le tourbillon, avec ces deux corps inertes ? Les braves sauveteurs avançaient très lentement, tremblant qu'une vague ne les séparât tout à coup des malheureux qu'ils avaient commencé d'arracher à la mort. Mais, par suite d'un phénomène bien connu, les lames les entraînaient toujours du côté du large et leurs forces commençaient à s'épuiser.

Par bonheur, des pêcheurs du pays, qui, de la plage, assistaient à cette scène tragique, avaient couru en hâte à la recherche du maître-nageur. Ils l'avaient trouvé dans un cabaret du bourg, ivre-mort, étendu sous un banc, s'étaient emparés de la clef du cadenas qui retenait le canot de sauvetage, puis, étaient retournés, sans perdre une seconde, et avaient mis le canot à la mer.

Il était temps. A trente mètres environ du bord, ils trouvèrent les Souriceau qui luttaient désespérément contre le flot, se maintenant avec peine et ne pouvant plus que soutenir à la crête des vagues, au prix d'un effort presque surhumain, les deux baigneurs qui avaient complètement perdu connaissance.

Quand le canot approcha, les pêcheurs qui

Tout simplement 4 fr. 50 en tarif général, et 2 fr. 50 en tarif conventionnel. Il n'y a d'exception que pour l'Italie avec laquelle nous usons de réciprocité depuis la rupture de notre traité commercial avec cette puissance.

Les chiffres qui précèdent se passent de commentaires. Les nouveaux législateurs feront bien d'en prendre note.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'occasion de la prochaine clôture de l'Exposition universelle, la Compagnie d'Orléans a pris les dispositions suivantes pour être appliquées à partir du 15 octobre, et jusqu'à la clôture de l'Exposition :

1^o Extension de la durée de validité des billets aller et retour pour Paris

La durée de validité des billets aller et retour réduits de 25 0/0, délivrés pour Paris, aux conditions du tarif spécial A n^o 9, par toutes les gares du réseau, est portée au double de celle indiquée par ledit tarif. Toutefois, cette durée, ainsi doublée, ne pourra être inférieure à 4 jours ni excéder 45 jours (jours de départ et d'arrivée compris).

2^o Billets d'excursion à Paris

Des billets d'excursion de 2^e et de 3^e classe, offrant une réduction de 40 0/0 sur le double du prix des billets simples, et valables pendant 8 jours (jours de départ et d'arrivée compris), sont délivrés pour Paris, par les gares et stations du réseau qui en sont distantes d'au moins 100 kilomètres.

Ces billets sont utilisables par tous les trains, à l'exception des trains express et des trains rapides.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 octobre 1889.

Le marché a montré au début de bonnes tendances qui se sont quelque peu modifiées en clôture. Le 3 0/0 a ouvert à 87.20, puis est monté à 87.45 et finit à 87.37 ; le 4 1/2 0/0 reste à 105.67.

Le Crédit Foncier a une tenue très satisfaisante à 4.312.50. Les obligations foncières et communales progressent régulièrement, mais elles ne sont pas encore revenues à leur ancien niveau ; il existe donc encore sur ces titres une marge de hausse qui disparaîtra à bref délai.

La Banque de Paris et des Pays-Bas donne lieu à des transactions actives à 838.75.

Les actions de la Banque Nationale du Brésil, comme on le sait, sont nominatives. Mais ce n'est pas là un obstacle sérieux à leur acclimatation en France. En effet, les droits de transferts sont modiques (1/10 0/0 environ sur la somme déboursée) et le bureau de transfert ouvert à la Banque de Paris et des Pays-Bas est décidé à rendre très rapidement les titres déposés dans ce but.

La Banque d'Escompte reste à 528.75.

La Société Générale cote 462.50.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 602.50.

Le Crédit Lyonnais a été assez agité et finit à 695.

Le Panama est demandé à 48.

L'action de l'Alpine vaut 497.50.

Le 4 1/2 Turc a un large marché à 17.27.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 386.

le montaient se hâtèrent de jeter des cordes et une bouée du côté où ils apercevaient parfois, entre deux lames, les têtes exsangues des sauveteurs. Quelques minutes plus tard, l'embarcation touchait en grinçant le sable de la grève et c'est au milieu d'un brouhaha unanime de félicitations, entremêlées d'exclamations d'hommes et de sanglots de femmes, que le bonhomme Souriceau et son fils regagnèrent l'établissement hydrothérapique où les attendaient un punch flambant et des vêtements de rechange.

Les Anglais et les Anglaises, témoins de toutes les péripéties de cet émouvant sauvetage, ne s'étaient pas départis un instant de leur admirable sang-froid. Seulement, quand pêcheurs, sauveteurs et sauvés passèrent devant eux, ils brandirent tous en l'air, d'un mouvement automatique, leur coiffure, et crièrent par trois fois : « Hourrah ! » Un seul, un milord authentique, le plus vieux de la bande, ne crut pas devoir s'associer à cette démonstration par trop enthousiaste pour son tempérament extrêmement britannique, étant donné surtout le déshabillé quelque peu *scho-king* des héros du drame, mais, voulant faire malgré tout une concession au courage dont il

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque Froidemont, rue Drouot, à Paris, donne gratuitement des renseignements sur toutes les valeurs de Bourse.

Figaro-Exposition

Nous recevons le cinquième et avant-dernier fascicule du Figaro-Exposition.

Cette jolie publication, qui doit une partie de son succès aux gravures en couleurs exécutées par la maison Bousod-Valadon, ne le cède en rien au Figaro Illustré que fait paraître chaque année, à l'occasion de Noël, notre confrère de Paris.

A citer plus spécialement dans ce numéro le fac simile d'une ravissante aquarelle de Marchetti, représentant les *Gitanes de Grenade* ; les reproductions par le procédé chromotypographique de M. Manzi, du *Jeune Laboureur* de Clausen et du *Portrait du Cardinal Manning* par W. Oulless ; enfin une planche également en couleurs extraite de *l'Armée Française* par Édouard Detaille.

La chronique des Beaux-Arts par M. Philippe Gille, illustrée comme les précédentes, est consacrée à la peinture anglaise.

Enfin, parmi les illustrations qui méritent d'être signalées d'une manière toute spéciale, nous remarquons la Station de *Poussepousse annamites*, étude de M. Marchetti, les vues d'après nature de *l'Exposition maritime de la Galerie des Arts Libéraux*, des portes de *l'Armurerie* et de *l'Ameublement*, deux perspectives de la *Galerie des Machines* et du *Dôme central*.

Nous avons vu bien des publications consacrées à l'Exposition, aucune ne surpasse en valeur artistique le Figaro-Exposition.

FAITS DIVERS

LA FALSIFICATION DU CAFÉ

Les falsifications mettaient, jusqu'ici, une certaine discrétion à fabriquer leurs malhonnêtes produits. Ils opéraient loin des regards du public, des chimistes et surtout des agents chargés de réprimer les fraudes. C'était, paraît-il, trop de gêne pour l'un d'eux au moins, un Allemand, qui fait insérer à la quatrième page de certains de nos journaux une annonce ainsi conçue : « Pour la fabrication de café artificiel en forme de fèves naturelles, j'offre nouvelles machines à rotation brevetées pour la fabrication économique et en masse, à bras et à force motrice. Exploitation facile. — Très rendable. »

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les falsifications dont le café est l'objet ; mais elles ne se faisaient pas sur cette échelle. Voilà qu'on leur fait maintenant les honneurs de la grande industrie. C'est probablement à ces procédés de fabrication, d'ailleurs, que faisait

avait été témoin, il lâcha un : « Aôh, yès ! » très digne.

Cet « aôh, yès ! » est resté légendaire à Saint-Feuillac.

(A suivre.) MAXIME JUILLET.

AMERICAN-TAMPON

Une nouvelle invention vient de paraître à Saumur.

C'est l'*American-Tampon* intarissable ne nécessitant jamais d'encre. Il remplace avantageusement les anciens tampons en boîtes de fer-blanc, généralement malpropres.

Son prix modique assure une très grande économie à ceux qui se servent journellement de tampons.

Il y a cinq couleurs. — En vente à l'imprimerie P. Godet, 4, place du Marché-Noir, et chez MM. Dézè, Guillemet, Girard, Javand et Milon, libraires à Saumur.

allusion M. Stutzer, de Bonn, dans un rapport publié par la *Revue d'hygiène*.

« Ce faux café, y est-il dit, est obtenu avec de la farine de lin torréfiée, puis agglutinée à l'aide de la dextrine ou d'une substance analogue. C'est ainsi qu'à Cologne il existe deux fabriques spéciales pour le matériel nécessaire à cette manutention. Les presses mécaniques, les lamineurs pour la pâte, les polissoirs, les appareils torréfacteurs, enfin tous les ustensiles propres à la fabrication du café artificiel reviennent environ à 3,600 marcs.

» La machine qui frappe le grain, que l'on peut comparer à celle qui nous sert pour la frappe de la monnaie, peut fournir de 10 à 12 quintaux de « café » par jour. Le fabricant d'appareils à Cologne déclare qu'un quintal de ce produit, tous frais compris, revient au prix de 20 marcs.

» Les apparences de l'article artificiel présentent, en effet, peu de différence avec le produit de la nature. Il faut un œil assez bien exercé pour remarquer que le pli qui partage en deux la face interne est trop régulier dans les grains fabriqués et qu'il ne présente aucune trace de l'enveloppe primitive. »

Le procédé recommandé aux négociants par le fabricant pour faire passer le café artificiel pour du café naturel et de les mélanger l'un avec l'autre. De là, apparemment, cette expression laconique et significative « très rendable » accolée à l'annonce des machines à fabriquer le café artificiel.

Le vrai remède! — Saint-Victor-sur-Orléans (Haute-Loire), le 8 juin 1889. — Votre Baume Victor est le vrai remède contre les douleurs ; mon fils souffrait d'une douleur au bras gauche depuis 3 mois ; rien ne le soulageait ; 3 ou 4 frictions de Baume Victor l'ont guéri complètement. Ma fille souffrait de grands maux de tête, elle en a été immédiatement soulagée par le Baume Victor. (Sig. lég.) J.-Cl. FAYET, ancien maire.

Envoi franco contre mandat de 2 fr. Pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, Paris.

Les Cours d'Instruction et d'Éducation de M^{re} COSTE ont toujours le plus grand succès, grâce à un système qui lui est personnel, qui consiste à intéresser l'élève, à le faire progresser et à le tenir à la hauteur de tous les autres enseignements, sans fatigue et sans surmenage.

Prolongement de la rue du Champ-de-Foire, entre 64 et 66 de la rue de Bordeaux, Saumur.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

Camembert double crème . . . 60 cent.

Gruyère bonne qualité, le 1/2 kil. 90

— d'Emmenthal, » 4 fr. 20

Hollande crouste rouge, » 1 20

Port-Salut, » 1 50

Tous ces fromages se recommandent par leur qualité extra.

BAISSE DE PRIX

Sucre : 1 fr. 10 le kilo

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE V^e LETHUELLE ET COLONNIER

Les créanciers de la faillite veuve Lethuelle et Colonnier, marchands aux Cerqueux-sous-Passavant, sont invités à se réunir le lundi 21 octobre 1889, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur le maintien ou le remplacement du syndic.

Pour extrait,
(825) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e VERLET, notaire à Fontevault, successeur de M^e ROULLEAU.

VENTE DE MEUBLES

Matériel et Marchandises

Le Dimanche 20 Octobre 1889, à 9 heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu,

En une maison située aux Roches, commune de Fontevault, dépendant de la communauté PLUMEREAU-CHEVALIER, par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault,

De divers objets mobiliers, matériel et marchandises dépendant de la communauté de biens d'entre M. et M^{me} PLUMEREAU, et consistant en marchandises de rouennerie, mercerie et épicerie, comprenant plusieurs pièces de drap, velours, cotonnade, toile, coutils, flanelle, laine et tout le matériel servant à l'exploitation de ces différents commerces, consistant en : comptoirs, balances avec série de poids, vitrine, étagères, une bascule, sacs vides en toiles et divers autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890,

MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située 7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (708)

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PARTIE

MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n^o 29.

A Louer présentement

UNE BELLE MAISON

AVOC GRANDE REMISE, ÉCURIE, COUR, CAVE ET JARDIN,

Située rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. HOULARD, négociant en vins, rue des Basses-Perrières, n^o 7.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.
S'adresser à M^{me} veuve NANGEUX, 66, quai de Limoges. (679)

A LOUER

Pour la fin octobre 1889,

JOLIS APPARTEMENTS

Et Chambres meublées

Situés 4, rue Dupetit-Thouars.

S'adresser rue Saint-Lazare, 16.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou

du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HANMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET
DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

Fabrique de Chapeaux, Casquettes

ROUSSEAU

50, rue Saint-Jean, Saumur
GROS, DÉTAIL (PRIX FIXE)

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLE

Fournures

Pour Dames, Bébés et Hommes

Fantaisie haute nouveauté

Des Maisons ALEXANDRE. Feutre LAVILE

Gibus pour soirées et noces

CASQUETTES ASSORTIES

Chapeau prétre, Toque grecque et Bonnet velours

LE TOUT A PRIX RÉDUIT

Nota. — Seule maison fabricant. Tous chapeaux mesure sont livrés sous 24 heures.

UN JEUNE HOMME libéré du service militaire, demande une place de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en REGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CING MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Belens (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS
Départ dans toutes les Pharmacies.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38 SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil	70 cent. le paquet	Perle luxe	4 fr. le paquet
La Brésilienne	80 — —	Nubiennne triple pression	1 10 —
La Perle (à trous)	90 — —	L'Étoile	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Chandelles de Paris, le paquet : 4 fr. 90.

Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 20	Banque de France	4250 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	368 —	Compagnie parisienne du Gaz	524 —
3 0/0 amortissable	90 70	Banque d'Escompte	530 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	450 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	348 50
4 1/2 1883	105 65	Comptoir national d'Escompte	663 75	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	470 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	42 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1310 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	453 —	— 6 0/0 2 ^e série	42 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	529 —	Crédit Industriel et Commercial	585 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	382 25	— obligations à lots	113 —
— 1865 4 0/0	521 50	Crédit Lyonnais	717 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	448 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	592 —
— 1869 3 0/0	409 —	Crédit Mobilier	418 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1871 3 0/0	399 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	409 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	515 50	Société Générale	461 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	415 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	105 75
— 1876 4 0/0	515 —	Est	822 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	415 50	— 1889 4 0/0	94 —
— 1876 3 0/0	380 —	Paris-Lyon-Méditerranée	4372 50	Nord 3 0/0 r. à 500	421 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	91 65
— 1886 3 0/0	530 —	Midi	4190 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	416 50	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	530 —			Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	415 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				— Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	415 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	470 —
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Nord	1772 50		
				Orléans	1360 —		
				Ouest	936 25		
				Compagnie parisienne du Gaz	1426 25		
				Transatlantique	610 —		
				Canal de Panama	50 —		
				— Suez	2348 75		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	93 —		
				Dettes d'Égypte 6 0/0	471 25		
				Extérieur 4 0/0	75 50		
				Hongrie 4 0/0 or	85 95		
				Italie 5 0/0	94 —		
				Portugal 4 1/2 1888	509 50		